

FONDS PARITAIRE DE GARANTIE

des institutions de prévoyance

**Comptes annuels
Exercice 2023**

SOMMAIRE

1. Bilan actif.....	3
2. Bilan passif.....	4
3. Compte de résultat.....	5
4. Annexe aux comptes annuels.....	6
Informations relatives l'actif.....	7
Informations relatives au passif.....	8
Informations relatives au compte de résultat.....	10
Engagements hors bilan.....	11

1. Bilan - Actif

	2023		2022	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Logiciels	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Agencements	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Actif immobilisé (I)	-	-	-	-
Institutions de prévoyance et unions	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	50	-	50	50
Disponibilités	8 065 660	-	8 065 660	9 374 096
Charges constatées d'avance	838	-	838	813
Créances diverses	8 066 548	-	8 066 548	9 374 959
Actif circulant (II)	8 066 548	-	8 066 548	9 374 959
TOTAL ACTIF (I+II)	8 066 548	-	8 066 548	9 374 959

2. Bilan - Passif

	2023	2022
Fonds propres	-	-
Réserves	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capitaux propres (I)	-	-
Provision pour risques et charges	7 577 907	8 721 334
Provision pour impôts	27 935	34 331
Provisions (II)	7 605 842	8 755 665
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	-	169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 078	336 822
Dettes fiscales et sociales	23 034	66 284
Autres dettes	96 594	216 019
Produits constatés d'avance	-	-
Dettes (III)	460 706	619 294
TOTAL PASSIF (I+II+III)	8 066 548	9 374 959

3. Compte de résultat

	2023	2022
Cotisations	- 1 181 634	- 299 999
Autres produits	-	-
Reprise sur provisions et amortissements	-	-
Produits courants	- 1 181 634	- 299 999
Autres achats et charges externes	108 019	124 770
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales et fiscales	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Dotation aux provisions risques et charges	- 1 143 427	- 344 953
Autres charges	0	0
Charges courantes	- 1 035 408	- 220 183
Résultat courant (I)	- 146 226	- 79 816
Autres intérêts et produits assimilés	162 864	105 165
Produits nets sur cessions de vmp	-	-
Produits financiers	162 864	105 165
Charges nettes sur cessions de vmp	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier (II)	162 864	105 165
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Résultat exceptionnel (III)	-	-
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	16 638	25 349
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	-	-

4. Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques de l'exercice

Depuis le 24 février 2022, la guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine, a eu des conséquences très significatives sur les économies mondiales et l'économie française, provoquant une remontée brutale des taux d'intérêt et une reprise consécutive de l'inflation à des niveaux jamais atteints depuis plus de 25 ans. Malgré cet environnement instable, la situation financière du FPG n'a pas été impactée défavorablement.

En 2023, le Fonds paritaire de garantie a été conduit à réduire ses ressources de 2,5 millions d'euros (-15%) à la suite du transfert par deux institutions de prévoyance de leurs activités de retraite supplémentaire vers des Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), entités ne relevant pas de son champ. Le FPG a ainsi remboursé 1,2 millions d'euros aux institutions en novembre 2023. Les ressources globales du Fonds paritaire de garantie s'élevaient à 15,1 millions d'euros après cette opération, dont 7,5 millions d'euros confiés au FPG.

Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2023

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que selon la réglementation spécifique prévue à l'article R 921-12-16 du décret n° 2005-327 du 31 mars 2005 et à l'article 7 du règlement du Fonds paritaire de garantie, approuvé par arrêté du 10 juin 2008.

Informations relatives à l'actif

Autres créances

L'exigibilité des Autres créances est inférieure à un an.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Banque	Type de placement	2023	2022
Banque Populaire	Part sociale	50	50
Valeurs mobilières de placement		50	50
LCL	CAT	1 997 103	1 980 000
Caisse d'Epargne	CAT	1 900 000	2 000 000
Banque Populaire	CAT	1 100 000	300 000
Crédit Mutuel	CAT	2 280 000	2 280 000
BNP	CAT	0	1 900 000
BNP	Compte rémunéré	9 678	9 598
Banque Populaire	Comptes rémunérés	90 530	88 102
Dépôts bancaires et comptes rémunérés		7 377 311	8 557 699
Intérêts courus à recevoir		132 630	196 589
Liquidités		555 719	619 808
Disponibilités		8 065 660	9 374 096
TOTAL		8 065 710	9 374 146

Charges constatées d'avance

	2023	2022
AIG - Assurance	838	813
Total	838	813

Informations relatives au passif

État des provisions au 31 décembre 2023

Provisions	Montant Début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant Fin d'exercice
Provision pour risques et charges	8 721 334	0	1 143 427	7 577 907
Provision pour impôt	34 331	9 438	15 384	27 935
TOTAL	8 755 665	9 438	1 158 811	7 605 842

Provision pour risques et charges

Conformément à l'article R.931-12-16 : "Une provision pour risques et charges est constituée dans la comptabilité du Fonds pour enregistrer les cotisations versées par les institutions ou unions adhérentes, les produits financiers générés par ces cotisations et toutes autres ressources du Fonds, sous déduction de ses frais de gestion."

La provision inscrite dans les comptes 2023 pour un montant de 1 143 427.02 € a été constituée conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, selon le détail suivant :

	Charges	Produits
Cotisations		-1 181 634
Produits financiers		162 864
Frais de gestion	108 019	
Impôt sur revenus des capitaux mobiliers	16 638	
Provision pour risques et charges	-1 143 427	

Provision pour impôts / Dettes fiscales

L'impôt sur les sociétés dû au titre des revenus des capitaux mobiliers est enregistré en Dettes fiscales pour la part à verser au titre de l'exercice 2023, en Provision pour impôts pour les échéances ultérieures.

Dettes

L'exigibilité de toutes les dettes au passif est à un an au plus.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2023	2022
Fournisseurs	0	300
Factures non parvenues (T.T.C.)	4 402	3 276
<i>dont : PWC (Commissaire aux comptes)</i>	3 276	3 276
Remboursement des IP	336 676	333 246
TOTAL	341 078	336 822

Autres dettes

	2023	2022
Créditeurs divers : CTIP	96 594	213 319
Charges à payer : assemblée générale	0	2 700
TOTAL	96 594	216 019

La dette auprès du CTIP d'un montant de 96 594.12 € correspond à la quote-part des frais refacturés par le CTIP au titre de l'année 2023 et dont le règlement interviendra en 2024.

Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Selon l'article R.931-12-11, le Fonds doit disposer en permanence d'un montant global de ressources égal à 0,5 pour mille du total des provisions mathématiques constatées au 31 décembre de l'année précédente pour l'ensemble des institutions de prévoyance et unions adhérentes. Pour les opérations de la branche 26, les provisions mathématiques à retenir dans la base de calcul du montant global de ressources sont constituées du minimum entre la provision technique spéciale et la provision mathématique théorique.

Ce montant global est constitué par les institutions de prévoyance et unions : pour moitié par des cotisations versées au Fonds paritaire de garantie, et pour moitié par des cotisations non versées prenant la forme de réserves pour Fonds de garantie.

Charges d'exploitation

	2023	2022
Frais locatifs	17 788	14 725
Frais de fonctionnement	16 585	19 422
Assurances	5 005	5 577
Honoraires	3 309	3 276
Frais de personnel	65 333	81 770
TOTAL	108 019	124 770

Sur un total de charges d'exploitation de 108 019 € au titre de 2023, dont 96 594.12 € € proviennent de remboursements de frais au CTIP. Ces remboursements de frais concernent :

- La mise à disposition de personnel CTIP pour un montant de 65 333 €, étant précisé que la charge de personnel mis à disposition par le CTIP est calculée sur la base d'une évaluation du temps passé.

Produits financiers

	2023	2022
Intérêts des CAT	160 354	104 025
Intérêts comptes rémunérés	2510	1 140
TOTAL	162 864	105 165

Engagements hors bilan

Conformément à l'article R.931-12-11, le montant des réserves pour Fonds de garantie constituées dans les comptes les institutions et unions s'élève à 7 539 695,47 €.